

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 14

Votants..... 15

Procurations..... 1

Date de la convocation : 20/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 24 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA
Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan,
DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien,
REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude,
VIDAL Didier.PROCURATIONS : Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Monsieur
VIDAL ClaudeSECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.SECRETAIRE AUXILIAIRE DE SEANCE : Madame GUTRAUD Delphine,
secrétaire de mairie, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.SEANCE N° 10DELIBERATION N° 14ADRESSAGEDENOMINATION D'UNE VOIE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Rolande COBO, conseillère municipale pour présentation de cette délibération

Vu la délibération n° 4 du 21 mai 2022 portant dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune,

Le service de l'Adressage de la Poste informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de créer une voie supplémentaire qui porterait comme nom « ALLÉE DU PARC ».

Madame Rolande COBO demande au conseil municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

à 15 voix pour

- DECIDE de créer la voie « allée du parc »
- DECIDE la création des numéros d'adresse sur ladite voie

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire
Claude VIDAL
Acte dématérialisé*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le2.7.NOV.2023..
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le ...2.8.NOV.2023..

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier électronique d'application en préfecture accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

012-211202312-20231124-20232411_14-DE

Reçu le 27/11/2023

